

Areva : l'affaire d'espionnage devant la justice, décision attendue le 20 juin

VALERIE DE SENNEVILLE | LE 17/05/14 À 17H11

L'audience sur l'affaire d'espionnage du mari d'Anne Lauvergeon l'ancienne patronne d'Areva s'est achevée peu avant 23 heures, laissant chacun avec sa vérité, ses doutes et ses questions.

Il faudra attendre le 20 juin pour entendre ce que le tribunal correctionnel de Paris aura décidé de faire de cette hallucinante foire d'empoigne qui a régné vendredi 16 mai pendant plus de huit heures devant sa 17ème chambre. L'audience sur l'affaire d'espionnage du mari d'Anne Lauvergeon, l'ancienne patronne d'Areva, s'est achevée peu avant 23 heures, laissant chacun avec sa vérité, ses doutes et ses questions.

Sur le banc des prévenus comparaisait Mario Brero, le patron d'Alp Services, cette officine d'intelligence économique chargée en 2011 d'enquêter, dit-il, sur le rachat d'UraMin, une société minière achetée au prix fort en 2007 par Areva. Le parquet de Paris a requis contre lui une amende -dont le montant est laissé à l'appréciation du tribunal- pour complicité et recel de violation du secret professionnel. Il lui reproche d'« avoir, à travers cette enquête, espionné la vie privée d'Olivier Fric, le mari de l'ex-patronne d'Areva, Anne Lauvergeon ».

Anne Lauvergeon revendique son bilan à la tête d'Areva

De fait, rien n'avait été laissé au hasard par les enquêteurs d'Alp Services, ni ses comptes bancaires, ni ses notes d'hôtel, ni ses relevés téléphoniques. « Nous avons découvert un document qui expliquait que j'avais été victime d'une enquête totalement illégale sur ma vie privée, tout ceci perpétré par une personne qui ne pouvait venir que d'Areva », a tenté d'expliquer Olivier Fric. Pendant le reste de l'audience, le mari d'Anne Lauvergeon se taira, stoïquement assis sur sa chaise, comme comptant les points du débat qu'il avait lancé. Laisant son avocat, Jean-Pierre Versini-Campinchi souffler sur les braises.

Car, aux côtés de Mario Brero, il y a Sébastien de Montessus, ancien directeur des mines d'Areva. Le parquet n'avait pas souhaité le voir comparaître et il a été cité directement par les avocats d'Olivier Fric, qui le soupçonnent d'avoir diligenté l'enquête d'Alp Services. Le ministère public a donc laissé de côté l'ancien directeur des mines, déplorant au passage que l'audience soit consacrée davantage au contexte qu'au droit. Mais c'est justement ce « contexte » qui était vendredi dans la tête de tous, alors que le parquet national financier enquête sur les conditions de rachat d'UraMin sur la base d'un signalement de la Cour des comptes, après un « Nous ne sommes ni la Cour des comptes ni une commission parlementaire », a pourtant rappelé le président, Julien Senel, invitant les différentes parties à ne pas amener le tribunal « sur des terrains qui ne l'intéressent pas ». En vain.

A VOIR Les grands chantiers d'Areva épinglés par la Cour des comptes

« Complice par instigation »

Car pour l'avocat d'Olivier Fric, Jean-Pierre Versini-Campinchi, l'enquête d'Alp Services est une « opération d'espionnage, mais aussi de déstabilisation pure et simple ». Il s'agissait selon lui de « piéger Olivier Fric de manière à faire tomber Madame Lauvergeon ». « C'est ça la réalité du dossier. » L'avocat

accuse Sébastien de Montessus d'avoir été le « *complice par instigation* » de cette opération. « *La question à laquelle le tribunal ne répondra pas, c'est qui est derrière Montessus* », a-t-il dit.

Mais alors « *Pourquoi ? Dans quel but ?* » s'est interrogé en défense l'avocat de Sébastien de Montessus, Patrick Maisonneuve. « *A cette question-là je n'ai jamais eu de réponse* », pas plus que sur l'identité de ceux qui auraient été derrière Sébastien de Montessus, a ajouté l'avocat. « *A aucun moment je (n'ai) demandé une enquête sur Monsieur Olivier Fric* », avait expliqué auparavant Sébastien de Montessus à la barre. Mais une audience n'est ni une direction des mines, ni un conseil d'administration et on ne peut pas y cacher longtemps ce que l'on est. Élégant, martelant ses vérités, intervenant assis à sa place, justifiant avec force détails ses actes au risque parfois de se contredire, l'ex-directeur des mines âgé de 40 ans, est parfois apparu comme un jeune homme brillant, certes, mais peut-être trop sur de lui, monté trop haut, trop vite dans la hiérarchie d'un des plus grands groupes français. Même si ses explications semblent logiques : un an après une première étude faisant état d'une escroquerie dans le cadre du rachat d'UraMin, « *il me semblait qu'il était important de faire faire une contre-enquête* », a-t-il dit, assurant avoir agi pour « *protéger la dirigeante et le groupe Areva* ». « *A l'époque, je m'inquiétais qu'on puisse nous reprocher de ne pas avoir fait diligence sur le sujet.* »

Mais sa vigueur va se heurter au témoignage de Jean-Michel Chéreau. Avec sa raideur toute militaire, le directeur de la protection du groupe va renvoyer chacun dans son camp, cherchant sans doute à éloigner l'entreprise, Areva, loin de cette audience. « *Je n'étais pas demandeur du rapport d'Alp Services, c'est une commande de Sébastien de Montessus* », affirme t-il. Sur leur banc, les avocats d'Olivier Fric jubilent. Pas pour longtemps : « *Je pense qu'Anne Lauvergeon était au courant car Sébastien de Montessus faisait partie du directoire, et un conseiller auprès de la présidente m'a dit qu'elle était au courant* ». L'ex présidente d'Areva a toujours prétendu avoir découvert le rapport d'Alp Services en décembre par un envoi anonyme. Mais si elle était au courant de l'enquête, était-elle pour autant au courant de ses détails ?

Au final, il n'y a peut être qu'une vraie révélation, ou confirmation dans cette audience : la généralisation des pratiques d'intelligence économique, pas toujours bien maîtrisées par les entreprises qui y font appel. Ou utilisées à dessein secret, comme ces trois singes de la sagesse chinoise qui se cachent les yeux, se bouchent les oreilles et la bouche. « *Ha ! vous savez la légalité n'est pas la même partout* », s'est ainsi exclamé avec une sorte de fausse candeur Mario Brero. Le chef d'entreprise nie avoir récupéré des « *fadettes* » concernant Olivier Fric, mais reconnaît avoir obtenu des informations sur ses appels « *de manière orale, par une source.* » « *Quand (plusieurs) milliards d'euros du contribuable sont en jeu, peut-être qu'on s'autorise quelques petits écarts* », a-t-il dit. Le tribunal appréciera. ●